

### **Après les retraites, le gouvernement s'attaque à la protection sociale des personnes âgées.**

Nicolas Sarkozy, François Fillon, le gouvernement et la majorité parlementaire ont imposé au pays une nouvelle contre-réforme des retraites refusée par une majorité de la population. Depuis leur passage en force, ils se félicitent même d'avoir sauvé « notre système de retraite par répartition ». Profitant du rapport de force ainsi créé, les mêmes poussent une autre contre-réforme, celle de la dépendance des personnes âgées. Eclairée par les politiques menées depuis plusieurs années par cette majorité parlementaire, l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS) craint le pire : il s'agira cette fois pour le gouvernement, en dehors des propos qui n'engagent à rien sur la dette que le pays doit à ses aînés et de la nécessaire solidarité à l'égard des plus fragiles d'entre eux, de servir les intérêts financiers des compagnies d'assurances privées et des sociétés à but lucratif déjà installées dans le secteur (prestations de services, établissements, etc).

### **Un existant encore très insuffisant.**

En 1945, les fondateurs de la Sécurité sociale n'ont pas mis cette question dans leurs priorités du moment. Mais on peut dire que le texte même du Code la Sécurité sociale (article L 111-2) a ouvert la voie : « *Des lois pourront étendre le champ d'application de l'organisation de la Sécurité sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévus par le présent Code* ».

Après les premières dispositions prises dans le début des années 1960, après des années d'avancées, de reculs, d'expérimentations et de longs surplages, les dernières réformes ont été prises en juillet 2001 avec la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et en juin 2004 avec la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Malgré l'établissement de l'APA qui supprimait notamment le recours sur succession et élargissait l'assistance aux personnes comprises dans le GIR 4, malgré l'affectation de nouveaux crédits à la CNSA, l'engagement financier des personnes et des familles demeure exorbitant, et l'engagement humain des aidants, qui sont très souvent des aidantes, souvent lourd et épuisant.

### **Des projets rétrogrades.**

Malgré les insuffisances de la situation faite aujourd'hui aux personnes âgées en perte d'autonomie, on ne part pas de rien. Les diverses pistes déjà ouvertes par le gouvernement ou des représentants de la majorité parlementaire conduisent toutes à remettre en cause une partie de cet existant. Tout part d'un a priori idéologique constamment rappelé : « *certes les personnes âgées dépendantes seront plus nombreuses dans les prochaines années, mais la réforme ne pourra se faire qu'à moyens financiers constants, compte tenu des finances publiques exsangues* ». Ainsi, en conséquence de ses choix de faire des cadeaux fiscaux aux plus riches, la majorité peut ensuite crier aux déficits publics pour n'offrir comme solution que le recours à un système de financement individuel par l'assurance privée et prévoyant par ailleurs de réduire plus ou moins le nombre d'attributaires de l'APA ou le montant des aides et des prestations.

Le 8 février 2011, le Président de la République ouvrait officiellement le « grand débat national sur la dépendance » devant le Conseil économique, social et environnemental. Il annonçait que toutes les pistes étaient ouvertes, mais il rejetait sans appel toute idée d'augmentation des cotisations. C'est déjà l'ouverture de débat qui avait été retenue pour sa contre-réforme des retraites ! Et il ajoutait tout de suite qu'il est raisonnable de s'interroger sur le rôle que peuvent jouer les mutuelles et les compagnies d'assurance compte tenu du nombre de Français ayant déjà souscrit une assurance dépendance. Toutes les préconisations émanant du gouvernement relèvent ensuite du même caractère « raisonnable » : faire appel aux complémentaires privées, revenir sur un recours sur succession (éventuellement sur « option », ce qui permettrait de dire que ceci relève du « choix » des personnes), instaurer une seconde journée de « solidarité » en plus du lundi de Pentecôte, augmenter la CSG des personnes retraitées, etc.

## **L'UNIRS pour une prise en charge solidaire à 100% dans la Sécurité sociale.**

- **Pour l'application immédiate de la loi de février 2005** qui prévoit la suppression de « *la distinction entre les personnes handicapées en fonction des critères d'âge en matière de compensation de handicap* ».
- **Pour un développement de la prévention** afin de maintenir plus longtemps les personnes en bonne santé physique et mentale. Le projet d'exclure les personnes classées en GIR 4 est donc inacceptable : une prise en charge précoce et adaptée participe à la prévention.
- **Pour faciliter le maintien à domicile** des personnes fragilisées en améliorant les soins, les services et les aides à domicile, notamment en disposant sur l'ensemble du territoire de services publics adaptés aux différents besoins, avec des personnels en nombre suffisant, formés et qualifiés, et correctement rémunérés. Dans le secteur social les conditions de travail des personnels influent grandement sur les conditions de vie des personnes aidées.
- **Pour favoriser l'implantation d'établissements de proximité**, à taille humaine. Il faut éviter les grosses structures qui engendrent l'anonymat et préférer de petits établissements permettant d'y vivre à proximité de son lieu de vie antérieur.
- **Le financement** de cet ensemble est une question essentielle : selon son niveau et sa pérennité, les discours resteront lettre morte ou pourront effectivement se concrétiser. L'UNIRS estime que pour tout ce qui participe au soutien à apporter aux personnes âgées en manque d'autonomie, il faut distinguer entre ce qui relève du soin, de l'aide à la personne, ou du financement direct des services publics.
  - **Tout ce qui concerne les soins médicaux** apportés aux personnes âgées en perte d'autonomie, que ce soit à domicile ou en établissement, doit continuer de relever de l'assurance maladie. La pérennité du financement, comme pour l'assurance maladie donc, implique un autre partage des richesses, une augmentation globale de la masse salariale, la suppression du chômage, notamment par une autre répartition du travail et du temps de travail.
  - **Tout ce qui concerne l'aide aux personnes, à domicile** (aide ménagère, portage des aliments, etc) ou en établissement, implique la mise en place d'une solidarité nationale renforcée. L'UNIRS préconise l'instauration d'une cotisation assise sur tous les revenus des particuliers, y compris les revenus du patrimoine et de la rente. Elle devrait être progressive, pour en renforcer le caractère solidaire. Elle serait exclusive de tout « complément » provenant de contrats privés ou de recours ultérieur, même « optionnel », sur succession, et annulerait les financements disparates actuels (journée de solidarité par exemple) comme toute idée d'augmentation spécifique des cotisations des seules personnes retraitées.
  - **En ce qui concerne le financement des établissements et des équipements**, l'UNIRS préconise de faire contribuer les plus gros patrimoines des particuliers (immeubles, et surtout portefeuilles). Il nous paraît cohérent de faire appel aux patrimoines des plus riches pour financer les équipements collectifs nécessaires.

**Cette nouvelle solidarité renforcée devrait se retrouver en totalité dans la Sécurité sociale**, et c'est la question essentielle. L'UNIRS préconise que ceci se fasse plutôt par la création d'une cinquième branche qui permettrait de donner une meilleure visibilité et lisibilité à cet élargissement de la Sécurité sociale, et éviterait les risques de confusion qui pourraient résulter d'un amalgame dans l'actuelle branche maladie. La mise en place d'une cinquième branche permettrait aussi d'imaginer une gestion ouverte notamment aux associations et aux professionnels compétents, mais qui exclurait tout ce qui est envisagé par le gouvernement pour faire entrer les représentants des gros opérateurs, lesquels seraient d'ailleurs exclus de ce secteur qui, dans nos propositions, ne deviendrait plus un nouveau « marché » pour les financiers.